

DUREE :

2 jours

PUBLIC :

Collaborateurs des services de comptabilité clients et fournisseurs

PREREQUIS :

Avoir des connaissances en matière de comptabilité clients et fournisseurs

OBJECTIFS

PEDAGOGIQUES :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
Calculer la TVA récupérable et la TVA collectée
Calculer le montant de la TVA à décaisser
Établir la déclaration de TVA

MOYENS

PEDAGOGIQUES :

Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Moyens humains : formateur expert dans le domaine

NOTRE PLUS :

SMV ACADEMY

Notre formateur vous accompagne avant, pendant et après la formation.

🔍 **MAITRISER LE MECANISME DE LA TVA**

- ▶ TVA collectée et TVA déductible
- ▶ TVA à décaisser et crédit de TVA

🔍 **CALCULER LA TVA COLLECTEE PAR LES SERVICES DE COMPTABILITE CLIENTS**

- ▶ Le champ d'application
 - Opérations imposables par nature
 - Opérations exonérées
 - Notion de lien direct
- ▶ La territorialité
- ▶ Les différents taux de TVA
- ▶ La base imposable
 - Sommes à inclure
 - Frais de port ou de transport facturés
 - Refacturation de frais
 - Rabais, remises, ristournes et escomptes
 - Intérêts facturés aux clients
- ▶ Fait générateur et exigibilité de la TVA
 - TVA sur les débits, TVA sur les encaissements
- ▶ Mentions spécifiques sur les factures
- ▶ Régulariser la TVA sur les impayés
 - Exercice d'application : détermination du montant de la TVA collectée

🔍 **CALCULER LA TVA DEDUCTIBLE POUR LES SERVICES DE COMPTABILITE ACHAT**

- ▶ Conditions de forme, de fond et de délai pour la déductibilité de la TVA
- ▶ Dépenses exclues du droit à déduction
- ▶ Frais de mission et de réception
- ▶ Achats en franchise
- ▶ TVA intracommunautaire
- ▶ Cas d'autoliquidation de la TVA
 - Exercice d'application : détermination du montant de la TVA déductible

🔍 **ETABLIR LA DECLARATION DE LA TVA ET PROCEDER A SON ENREGISTREMENT**

- ▶ Les écritures de base : ventes, achats, TVA sur les encaissements, TVA sur les débits...
- ▶ La déclaration de TVA (CA3)
- ▶ La Déclaration d'Échanges de Biens (DEB)
- ▶ Le contrôle des ventes avec les déclarations de TVA
 - Exercice d'application : remplissage d'une déclaration de TVA (CA3) et son enregistrement

🔍 **IDENTIFIER LES OBLIGATIONS DES REDEVABLES**

- ▶ Archivage des pièces justificatives
- ▶ Durée et lieu d'archivage